



*Royaume du Maroc
Ministère des Affaires Etrangères
et de la Coopération*



Séminaire sur les perspectives de coopération entre le Royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe

Rabat, 22-23 Février 2010

Mbarka Bouaida

***Présidente de la Commission des Affaires Etrangères à la
Chambre des Représentants***



Excellences, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'abord de saluer cette initiative, et vous dire combien je suis heureuse de participer à un tel évènement, riche en valeurs et symboles pour le rapprochement, la compréhension, et le développement inter culturel.

Le Maroc, dans sa quête vers le développement, a choisi de s'aligner aux meilleures pratiques dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie, des libertés individuelles, et des droits civiques, et ce, dans un système parlementaire bicaméral, multipartite et pluridisciplinaire

Le Maroc, a fait sans conteste des avancées remarquables en matière d'ouverture démocratique, et le statut de « partenaire pour la démocratie » ne pourra que consolider ces avancées, et promouvoir le respect de l'Etat de droit, tout en renforçant la coopération avec le Conseil de l'Europe et ses membres.

Dans ce contexte, le rôle de partenariat parlementaire est décisif dans le processus de rapprochement entre notre pays et le Conseil de l'Europe.

Séminaire sur les perspectives de coopération entre le Royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe

Ce partenariat devrait agir pour :

- Promouvoir le dialogue et renforcer les contacts pour une meilleure connaissance et compréhension des uns les autres.
- Communiquer et faire connaître les différents concepts et valeurs démocratiques des deux cultures.
- Renforcer le partage du savoir faire et l'échange d'expérience législative sur des domaines variés :
 - L'organisation des structures, les méthodes de travail, et la formation continue des cadres administratifs et des élus
 - Protection des acquis des droits des femmes, lutte pour la parité de genre et l'équilibre sociétal
 - Protection des droits de l'enfant et lutte contre le travail des mineurs
 - Droits des minorités : Handicapés ; malades mentaux et autres
 - Droits des émigrés, et lutte contre le racisme
 - Droits civiques : Lutte contre la corruption ; soutien de la transparence et de la bonne gouvernance, développement des relations entre l'administration et le citoyen
 - Réforme pénitentiaire : Droits et obligations des prisonniers et droit des femmes en prison
 - Droits environnementaux : Respect de l'écosystème, et lutte contre toute menace environnementale à la santé telle que la pollution, le bruit et autre
 - Loi anti mines
 - Respect et sécurité sur internet : Gestion des accès ; éducation des enfants à l'usage du Web ; Respect de la vie privée...etc.

Cette coopération devrait agir également pour :

- Harmoniser les textes de loi existants et proposer de nouveaux projets de loi pour faire converger la vision démocratique des deux institutions
- Coordonner les différentes activités parlementaires avec les différentes instances et organisations régionales
- Se concerter de manière systématique et continue sur les différents sujets d'actualité, afin d'adopter des résolutions et des recommandations communes, ou du moins coordonnées.

Voilà Mesdames et Messieurs, quelques axes d'une coopération parlementaire structurée, et constructive.

Ce partenariat devrait bien entendu se doter des outils de suivi et d'évaluation périodique, d'une logistique adéquate pour fixer les agendas des uns et des autres, et d'un accompagnement en dispositifs de communication performants et continus tels que des revues périodiques, et un site web actualisé ; bref, des mesures pratiques pour réussir au mieux l'aboutissement de ce partenariat.

Je vous remercie pour votre attention.



Rabat, 22-23 Février 2010